BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1948

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Ventes et cessions

403 809 502 RCS Le Havre.
AVRITEC.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : Zone d'activité commerciale Du Campdolent Cantipou, 76700 Gonfreville-l'Orcher.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Entre les Sociétés : - La Société " AVRITEC ", Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €, dont le siège social est Z. A. C. du Campdolent Cantipou, 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 403 809 502, (Société Absorbante), et - La Société " ATELIER BERNARD GRONNIER SAS ", Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 7 route de Sennegar Le Mouchel, 27400 HEUDREVILLE-SUR-EURE, immatriculée au Registre du Commerce et des Société d'EVREUX sous le numéro 477 930 382, (Société Absorbée), * Fusion par voie d'absorption par la Société " AVRITEC " de la Société " ATELIER BERNARD GRONNIER SAS ". 1 - Evaluation de l'actif et du passif de la Société " ATELIER BERNARD GRONNIER SAS " (Société Absorbée) dont la transmission à la Société " AVRITEC " (Société Absorbante) est prévue : . Actif : 845.729 € . Passif : 324.273 € La valeur de l'actif net apporté s'établit à 521.456 €. 2 - En raison de la détention par la Société Absorbante de la totalité des titres de capital émis par la Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 3 - Rapport d'échange de droits sociaux : Les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la Société Absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 4 - Montant prévu du Boni de fusion : 18.190 € 5 - Le projet de fusion a été établi en date du 18 février 2020 et a été déposé : *au Greffe du Tribunal de Commerce du HAVRE au nom de la Société " AVRITEC " (Société Absorbante) le 18 Février 2020..